

L'an deux mille dix-huit, le 29 mars, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VERSAINVILLE, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

**Etaient présents :**

**Messieurs :**

LECAPITAINE MICHEL , LAURENT CLAUDE, MEVEL THIERRY, BOULAND PATRICK, CAILLOUET MICHEL, DUGUEY BRUNO, LUCAS YVES, DUBOST THIERRY, POURNY PASCAL, BARTHE PATRICK, TURBAN YVONNICK, LETEURTRE CLAUDE, ANDRE JEAN LUC, MAUNOURY HERVE, BARBERA MIGUEL, LHERMET WILLIAM, GOULARD JOEL, BOUTIGNY MICHEL, GARCIA LOUIS, NOEL MICHEL, LECOQ ANDRE, ROSET YVES, PORCHON CHRISTIAN, ALIMECK TONY, LEFFEVRE ALAIN, BACHELEY CHRISTIAN, GIESZCZYK JEAN-RENE, BOUILLARD JACQUES, LEBRETON JACKY, GASNIER JEAN MARIE, KEP A GERARD, BENOIT DOMINIQUE, HUET SERGE, GOUPIL JEAN PIERRE, LIVIC PIERRE, PHILIPPART DAVID, BINET ALAIN, HAGHEBAERT DANIEL, LBOUCQ JEAN-YVES, DEWAELE KEVIN, BONNE JEAN LOUIS, REAL ROBERT, HEURTIN JEAN YVES, BERHAULT DIDIER, LEROUX JEAN-CLAUDE ;

**Mesdames :**

CHIVARD MARYVONNE, RUL BRIGITTE, MARY-ROUQUETTE VALERIE, LEBAILLY BENEDICTE, GRENIER SYLVIE, BLANDIN DANIELE, MAUNOURY MARYVONNE, MARC MARIE-NOËLLE, COUDIERE JACQUELINE, MARGUERITTE MAURICETTE, DUCRET VIRGINIE, ROUSSEAU EMILIE ;

**Pouvoirs :**

DEWAELE-CANOUEL CLARA a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE  
LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE  
STANC NATHALIE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY  
GUEVEL-BADOU CECILE a donné pouvoir à MAUNOURY HERVE  
BLAIS NORBERT a donné pouvoir à LUCAS YVES  
AUBEY SABRINA a donné pouvoir à BARTHE PATRICK

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Etaient absents ou excusés :**

**Messieurs :**

GOUPIL OLIVIER, RUAU MAURICE, SOBECKI LOIC, GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS, DESERT CLAUDE, DUFAY FABIEN, ORIOT MICHAËL, LETOURNEUR RAYMOND, MARIE JEAN LUC, LEMERCIER JEAN-JACQUES, MESNIL JEAN PHILIPPE, MEURGEY JEAN CLAUDE, GARIGUE JACQUES, MACE ERIC, BISSON ROGER

**Mesdames :**

JOSSEAUME ELISABETH, GUILBERT CAROLINE, LEPETIT SEVERINE, GUIBOUT MARYVONNE, RIVIERE EDWIGE

Monsieur LIVIC Pierre est désigné secrétaire de séance.

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

- ✓ Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 16 NOVEMBRE 2017
- ✓ Décisions prises par le Président depuis le dernier conseil communautaire du 15 février 2018

**Finances**

- Comptes de gestion 2017
- Comptes administratifs 2017 et affectation des résultats
- Fiscalité - vote des taux
- Examen des demandes de subvention
- Budgets primitifs 2018
- Tarifs 2018
  - ✓ Assainissement

- ✓ Festival de Musique
- ✓ Les Extraverties
- Assainissement - Emprunt contracté auprès de la Caisse d'Épargne – Division en 2 contrats

#### Personnel

- Tableau des effectifs
- Temps de travail – Heures complémentaires et supplémentaires
- RIFSEEP - Modification plafond

#### Affaires Culturelles

- Relais Culturel Régional – année 2018 – avenant à la convention avec la Ville de Falaise

#### Administration générale

- Lutte collective contre les frelons asiatiques – convention avec Fredon

#### Questions diverses

\*\*\*

#### Examen de l'ordre du jour

En préambule, Monsieur Leteurre accueille Madame Courtois, nouvelle Directrice Générale des Services de la Communauté de communes qui prendra ses fonctions à compter du 3/04/2018.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2017

### DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT, EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DEPUIS LE 15 FEVRIER 2018

D-2018-09	Travaux de reprise du mur d'enceinte de la parcelle sur laquelle sera édifié le foyer Jeunes Travailleurs - Attribution
D-2018-10	Marché de travaux – Aménagement des déchèteries – Avenant n°1
D-2018-11	Poursuite Contentieux lié à l'assainissement (station d'épuration située sur la commune de Saint-Pierre-du-Bû) et Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la Communauté de communes
D-2018-12	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'implantation d'entreprises sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Falaise – Attribution
D-2018-14	Marché 2018-04 – Prestations d'entretien et balisage des chemins de randonnée sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Falaise

### FINANCES – APPROBATION DES BUDGETS PRINCIPAUX ET ANNEXES DE L'EXERCICE 2017

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **ADOpte** le compte de gestion du budget principal du Receveur Communautaire pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice ;

Libellé	Montant en K€ au 31/12/2017	Libellé	Montant en K€ au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	1 912,69	Dotations, fonds et réserves	4 301,24
Immobilisations corporelles.	17 641,49	Report à nouveau	393,37
Créances	801,50	Résultat	493,93
VMP	2 695,92	Subventions	10 994,67
Disponibilités	1 102,75	Droits de l'affectant ...	1 313,90
Autres actifs circulant	4,72	Dettes LT	3 332,01
Comptes régularisations	0,45	Dettes CT	3 315,33
		Comptes régularisations	15,07
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>24 159,52</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>24 159,52</b>

- 373 K€ d'excédent d'investissement 2017 reporté en 2018
- 887 K€ d'excédent de fonctionnement 2017 reporté en 2018

➤ADOPTÉ le compte de gestion du budget annexe Ateliers-relais du Receveur Communautaire pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice ;

Libellé	Montant en K€ au 31/12/2017	Libellé	Montant en K€ au 31/12/2017
Actif immobilisé	8 772,95	Report à nouveau	2 013,73
Créances	2 648,75	Réserves	277,80
		Résultat	215,42
		Subventions transférables	1 720,39
		Subventions non transférables	972,43
		Dettes LT	5 791,42
		Dettes CT	430,23
		Compte régularisation	0,28
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11 421,70</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11 421,70</b>

- 17 K€ de déficit d'investissement 2017 reporté en 2018
- 2 229 d'excédent de fonctionnement 2017 reporté en 2018

➤ADOPTÉ le compte de gestion budget annexe ARIANA du Receveur Communautaire pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice ;

➤ADOPTÉ le compte de gestion budget annexe CALVADOS SUD PUTANGES GUIBRAY du Receveur Communautaire pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice ;

➤ADOPTÉ le compte de gestion budget annexe EXPANSIA du Receveur Communautaire pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice ;

➤ADOPTÉ le compte de gestion budget annexe MARTINIA du Receveur Communautaire pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice ;

➤ADOPTÉ le compte de gestion budget annexe METHANEA du Receveur Communautaire pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice ;

➤ **ADOPTE** le compte de gestion budget annexe Pont d'Ouilly du Receveur Communautaire pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice ;

➤ **ADOPTE** le compte de gestion budget annexe ZAC du Receveur Communautaire pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice ;

Libellé	Montant en K€ au 31/12/2017	Libellé	Montant en K€ au 31/12/2017
Actif immobilisé	8,74	Report à nouveau	- 333,45
Stocks	1 570,08	Résultat	0
Créances	287,27	Dettes long terme	1 646,16
		Dettes court terme	553,38
		Compte régularisation	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 866,09</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 866,09</b>

Les reports 2017 sur les budgets 2018 pour les sept budgets se décomposent en :

- 333 K€ de déficit d'investissement 2017 reporté en 2018
- 65 K€ d'excédent de fonctionnement 2017 reporté en 2018

➤ **ADOPTE** le compte de gestion du budget annexe du service déchets ménagers et assimilés du Receveur communautaire pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice ;

➤ **ADOPTE** le compte de gestion budget annexe GEMAPI du Receveur Communautaire pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice ;

➤ **ADOPTE** le compte de gestion du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Receveur communautaire pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Libellé	Montant en K€ au 31/12/2017	Libellé	Montant en K€ au 31/12/2017
Actif immobilisé	944,54	Fonds et réserves	109,00
Stocks	0	Report à nouveau	677,52
Créances	1 235,84	Résultat	324,46
Disponibilités	0,05	Dettes long terme	0
		Dettes court terme	326,29
		Subventions transférables	2,17
		Droits de l'affectant, du concedant, de l'affermant	735,74
		Compte régularisation	5,25
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 180,43</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 180,43</b>

Les reports 2017 sur les budgets 2018 pour les trois budgets se décomposent en :

- 97 K€ de déficit d'investissement 2017 reporté en 2018
- 1 001 K€ d'excédent de fonctionnement 2017 reporté en 2018

➤ **ADOPTÉ** le compte de gestion budget annexe FOYER JEUNES TRAVAILLEURS du Receveur Communautaire pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice.

## **FINANCES – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

*Le Conseil communautaire et, après que le Président se soit retiré conformément à l'article L2121-14 du Cde Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget principal,

<b>Libellé</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Recettes</b>	6 796 615,08 €	8 107 786,37 €
<b>Dépenses</b>	5 488 638,34 €	7 613 855,30 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	1 307 976,74 €	493 931,07 €
<b>Report</b>	-934 343,53 €	393 373,29 €
<b>Résultat au 31/12/2017</b>	373 633,21 €	887 304,36 €

➤ **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe des Ateliers Relais ;

<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>Report fonctionnement 2016</b>	2 013 725,02 €
<b>Solde fonctionnement 2017</b>	215 422,39 €
<b>Résultat au 31/12/2017</b>	2 229 147,41 €
<b>Report investissement 2016</b>	797 726,64 €
<b>Solde investissement 2017</b>	-815 664,83 €
<b>Résultat au 31/12/2017</b>	-17 938,19 €

➤ **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe ARIANA,

➤ **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe CALVADOS SUD PUTANGES GUIBRAY,

➤ **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe EXPANSIA.

➤ **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe MARTINIA.

➤ **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe ZAC.

➤ **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Pont d'Ouilly.

➤ **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe METHANEA.

L'ensemble des comptes administratifs ZAE se présentent ainsi :

Section	Libellé	Ariana	CSPG	Expansia	Martinia	Méthanéa	ZAC	Total
Fonctionnement	Report 2016			- 335 060,49	10 720,30 €	- 9 112,07		- 333 452,26
	Solde 2017							
	Résultat reporté sur 2018			- 335 060,49	10 720,30 €	- 9 112,07		- 333 452,26
Investissement	Report 2016	- 16 102,18 €		171 564,27 €	- 113 350,45 €	242 854,83		284 966,47 €
	Solde 2017	- 12 693,65 €	- 1 077,06 €	- 56 009,32 €	- 33 899,97 €	23 877,88	- 139 876,61	- 219 678,73
	Résultat reporté sur 2018	- 28 795,83 €	- 1 077,06 €	115 554,95 €	-147 250,42	266 732,71	- 139 876,61	65 287,74 €

➤ **ADOPTÉ** le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget annexe du service déchets ménagers et assimilés.

➤ **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe GEMAPI.

➤ **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

L'ensemble des comptes administratifs Budgets annexes Environnement se présentent ainsi :

Section	Libellé	Déchets ménagers	Gémapi	SPANC	Total
Fonctionnement	Report 2016	650 242,58 €	- €	27 282,12 €	677 524,70 €
	Solde 2017	310 453,16 €	13 083,15 €	930,67 €	324 466,98 €
	Résultat reporté sur 2018	960 695,74 €	13 083,15 €	28 212,79 €	1 001 991,68 €
Investissement	Report 2016	- 13 127,98 €	- €	863,44 €	- 12 264,54 €
	Solde 2017	- 84 965,53 €	- €	- 410,16 €	- 85 375,69 €
	Résultat reporté sur 2018	- 98 093,51 €	- €	453,28 €	- 97 640,23 €

➤ **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe FOYER JEUNES TRAVAILLEURS.

Libellé	Montant
Report fonctionnement 2016	0 €
Solde fonctionnement 2017	-813,49 €
Résultat au 31/12/2017	-813,49 €
Report investissement 2016	0 €
Solde investissement 2017	-45 823,80 €
Résultat au 31/12/2017	-45 823,80 €

**FINANCES – AFFECTION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS**

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **DECIDE** d'affecter les résultats du budget annexe Ateliers-Relais comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	<b>2 229 147,41 €</b>
<b>Affectation obligatoire : INVESTISSEMENT RECETTE AU CPTÉ 1068</b>	<b>100 890,29 €</b>
<b>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)</b>	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
<b>Affectation complémentaire en réserves (c/1068)</b>	
<b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) fonctionnement recette</b>	<b>2 128 257,12 €</b>
<b>Total affecté au c/1068 : investissement recette</b>	<b>100 890,29 €</b>

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

**FINANCES - AFFECTION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS**

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **DECIDE** d'affecter les résultats du budget annexe déchets ménagers 2017 comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	<b>960 695,74 €</b>
<b>Affectation obligatoire : INVESTISSEMENT RECETTE AU CPTÉ 1068</b>	<b>132 344,01 €</b>
<b>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)</b>	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
<b>Affectation complémentaire en réserves (c/1068)</b>	
<b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) fonctionnement recette</b>	<b>828 351,73 €</b>
<b>Total affecté au c/1068 : investissement recette</b>	<b>132 344,01 €</b>

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

**FISCALITE - VOTE DU TAUX DE TEOM**

Considérant que les taux de répartition sont issus d'une comptabilité analytique précise, la Commission Environnement du 21 février 2018 ainsi que la Commission des Finances et le bureau ont émis un avis favorable à une répartition du produit fiscal de la TEOM 2018 aux taux réels pour les six secteurs géographiques. A noter qu'un arrondi des taux au centième a été réalisé. Cette répartition est la suivante :

	Total par service	ZONE 1 Falaise	ZONE 2 Potigny	ZONE 3 Pont-d'Ouille	ZONE 4 49 autres communes	ZONE 5 Courcy, Jort Louvagny, Vicques, Perrières	ZONE 6 Vendeuvre
<b>Ordures Ménagères</b>	819 607,55 €	235 240,23	65 918,71 €	40 186,75	426 574,36 €	27 801,26 €	23 886,24 €
<b>Collecte sélective</b>	252 201,08 €	66 534,10 €	16 607,30 €	9 483,97 €	143 115,28 €	9 084,61 €	7 375,82 €
<b>Déchèteries</b>	1 001 805,12	292 085,41	72 906,22 €	36 771,94	542 368,41 €	31 776,91 €	25 896,23 €
<b>Déchets verts</b>							
<b>Falaise et Potigny</b>	44 203,75 €	26 359,09 €	17 844,66 €				
<b>Encombrants</b>							
<b>Services Techniques Falaise</b>	16 850,00 €	16 850,00 €					
<b>Composteurs</b>	6 787,50 €	1 978,96 €	493,96 €	249,14 €	3 674,69 €	215,30 €	175,45 €
<b>Total par secteur</b>	2 141 455,00	639 047,79	173 770,85	86 691,80	1 115 732,74	68 878,08	57 333,74 €
<b>Taux de répartition</b>	100%	29,842%	8,115%	4,048%	52,102%	3,216%	2,677%
	Arrondis au centième	29,84%	8,11%	4,05%	52,10%	3,22%	2,68%
<b>Produit fiscal attendu par secteur en 2018</b>	2 141 455 €	639 010 €	173 672 €	86 729 €	1 115 698 €	68 955 €	57 391 €

Concernant les taux de TEOM, ceux-ci sont fixés annuellement suivant le rapport entre le produit fiscal attendu par secteur (tableau précédent) et le montant des bases prévisionnelles d'imposition, par secteur géographique, communiquées par la Direction Départementale des Finances Publiques.

#### Taux de TEOM 2018 d'après les bases prévisionnelles 2018

Secteurs géographiques	TEOM 2017		TEOM 2018		
	Produit fiscal voté en 2017	Taux de TEOM 2017	Montant des bases prévisionnelles 2018	Produit fiscal attendu en 2018	Taux de TEOM 2018
	2 141 455 €		17 214 761 €	2 141 455 €	
Secteur 1 - FALAISE	655 274 €	8,17%	8 317 465 €	639 010 €	7,68%
Secteur 2 - Potigny	177 738 €	21,02%	879 987 €	173 672 €	19,75%
Secteur 3 - Pont-d'Ouille	79 232 €	12,48%	649 656 €	86 729 €	13,35%
Secteur 4 - 49 autres communes	1 094 265 €	17,07%	6 591 574 €	1 115 698 €	16,93%
Secteur 5 - Courcy, Jort, Louvagny, Perrières, Vicques	68 525 €	16,26%	432 672 €	68 955 €	15,94%
Secteur 6 - Vendeuvre	66 384 €	20,27%	344 007 €	57 391 €	16,68%

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **FIXE** le montant du produit fiscal lié à la collecte, au transport et au traitement des déchets ménagers et assimilés à **2 141 455 €** ;

- **DECIDE** de la répartition du produit entre les communes de la manière suivante :

<b>Zone 1</b>	<b>FALAISE</b>	<b>639 010 €</b>
<b>Zone 2</b>	<b>POTIGNY</b>	<b>173 672 €</b>
<b>Zone 3</b>	<b>PONT-D'OUILLY</b>	<b>86 729 €</b>
<b>Zone 4</b>	<b>49 AUTRES COMMUNES</b>	<b>1 115 698 €</b>
<b>Zone 5</b>	<b>5 COMMUNES (COURCY, JORT, LOUVAGNY, PERRIERES et VICQUES)</b>	<b>68 955 €</b>
<b>Zone 6</b>	<b>VENDEUVRE</b>	<b>57 391 €</b>

- **INDIQUE** que le taux de taxe de chaque zone géographique est le suivant :

<b>Zone 1</b>	<b>7,68 %</b>
<b>Zone 2</b>	<b>19,75 %</b>
<b>Zone 3</b>	<b>13,35 %</b>
<b>Zone 4</b>	<b>16,93 %</b>
<b>Zone 5</b>	<b>15,94 %</b>
<b>Zone 6</b>	<b>16,68 %</b>

- **CHARGE** le Président de transmettre ces informations à la Préfecture du Calvados.
- **AUTORISE** le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

#### **FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

Monsieur André rappelle qu'au Compte Administratif 2017, le montant des subventions accordé aux associations s'élevait à 550 862 €. Pour 2018, 17 associations ont déposé un dossier de demande de subvention.

Monsieur Leteurtre souligne qu'il a été demandé aux Présidents de commissions de faire participer les associations à l'effort de fonctionnement comme pour les services (- 5 %).

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

<b>Thématique</b>	<b>ASSOCIATION</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Nombre de votants (sans personnes intéressées ni abstention)</b>	<b>Sens du vote</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	INITIATIVE CALVADOS	8 848,00 €	72	<b>Unanimité</b>
	Conseil départemental de l'ACCES AU DROIT	1 000,00 €	72	
<b>CADRE DE VIE</b>	AIPF	15 000,00 €	70	
	ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS	7 500,00 €	72	
	LES JARDINS D'ARLETTE	10 000,00 €	72	
	MISSION LOCALE	41 050,00 €	71	
	SERVICE LOGEMENT JEUNES (MISSION LOCALE)	8 300,00 €	71	
	POISSON D'AVRIL	7 000,00 €	72	
	UDAF	1 300,00 €	72	
	USPF	237 000,00 €	72	
	VIT ACTIF	2 500,00 €	72	
<b>TOURISME</b>	Office de tourisme du Pays de Falaise (Fonct.)	140 000,00 €	64	
	SPIC Château Guillaume le Conquérant	10 000,00 €	66	

Thématique	ASSOCIATION	Montant en €	Nombre de votants (sans personnes intéressées ni abstention)	
AFFAIRES CULTURELLES	Harmonie communautaire Falaise	8 740,00 €	72	Unanimité
	L'Harmonie L'Espérance et Harmonie communautaire de Potigny	2 850,00 €	72	
	Chorège	4 750,00 €	72	
GEMAPI	Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (sub inv)	1 214,00 €	72	
<i>Total</i>		507 052,00 €		

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les associations ainsi que tout document utile relatif à ce dossier,

➤ **S'ENGAGE** à imputer les dépenses correspondantes au budget primitif 2018 du budget principal.

### PRESENTATION DES ELEMENTS BUDGETAIRES 2018

Monsieur André rappelle que les budgets primitifs retracent l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Ils respectent les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Ils sont présentés avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

Suite à l'analyse du budget principal et du budget ZAE, il était nécessaire de trouver des nouvelles ressources à hauteur de 450 000 €. Après la commission plénière du 1<sup>er</sup> mars dernier, ainsi que le bureau du 22 mars, les choix retenus concernant la répartition du FPRIC, la diminution de la Dotation Patrimoine et Voirie et l'augmentation de la fiscalité.

#### • REPARTITION DU FPRIC

L'enveloppe du FPRIC peut être répartie librement entre la CDC et ses communes membres.

Compte tenu des évolutions budgétaires, il a été proposé de répartir différemment le FPRIC en 2018.

• Pour rappel : FPRIC total 2017 = 824 766 €

Nom	Droit commun 2017	répartition votée 55% : C d C 45% : Communes	répartition 60% : C d C 40% : Communes Année 2018	Progression 2018/2017	répartition 65% : C d C 35% : Communes Année 2018	Progression 2018/2017
<b>CDC</b>	309 353,00 €	453 621,30 €	494 859,60 €	41 238,30 €	536 097,90 €	82 476,60 €
<b>Communes</b>	515 413,00 €	371 144,70 €	329 906,40 €	-41 238,30 €	288 668,10 €	-82 476,60 €

La commission plénière s'est vue présentée ces deux choix et s'est orientée vers une répartition 65% CDC et 35% pour les communes.

Monsieur Leteurtre propose que le Conseil communautaire prenne une délibération de principe sur le FPRIC.

#### • DIMINUTION DU MONTANT POUR LA DOTATION PATRIMOINE ET VOIRIE

La commission plénière du 1<sup>er</sup> mars 2018 a accepté le principe d'une diminution de la dotation pour la période 2018-2020, en la baissant de 11 550 € à 10 000 € par commune.

L'impact budgétaire serait une diminution de 29 966 € par an de 2018 à 2020.

- **FISCALITE LOCALE**

Le budget vous est présenté en équilibre et il inclut les nouvelles ressources, à hauteur de 450 000 €.

Le contexte conduit à rechercher un juste équilibre entre les dépenses et les recettes pour garantir un autofinancement pérenne et soutenir l'ambition pour notre territoire en mettant en œuvre l'ensemble des engagements du mandat.

- **LA PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL**

➤ **VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL**

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 985 175 € (106,1 €/hab.) pour l'exercice 2018 dont voici l'explication par chapitre ci-dessous :

*Vue d'ensemble de l'investissement*

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Budget 2017	Réalisé 2017	Propositions 2018	RECETTES D'INVESTISSEMENT		Budget 2017	Réalisé 2017	Propositions 2018
001 - Déficit d'investissement reporté		934 343,53			001 - Excédent d'investissement reporté				373 633,21
13 - Subventions d'investissement reçues		4 210,00	4 208,98		10 - Dotations, fonds divers et réserves	660 681,01	643 671,29	194 093,79	
16 - Emprunts et dettes assimilés		430 095,00	428 633,70	471 180,00	13 - Subventions d'investissement reçues	578 338,00	764 167,99	721 855,00	
20 - Immobilisations incorporelles		219 211,72	153 220,31	280 900,00	16 - Emprunts et dettes assimilés	503 500,00	502 800,00	500 000,00	
204 - Subventions d'équipement versées		516 469,00	345 848,66	550 180,78	20 - Immobilisations incorporelles	16 530,00	16 530,00		
21 - Immobilisations corporelles		917 852,75	683 797,04	774 747,22	21 - Immobilisations corporelles	97 665,00	98 564,40		
23 - Immobilisations en cours		4 769 798,00	3 704 066,49	709 900,00	23 - Immobilisations en cours	4 431 913,00	4 415 694,82		
27 - Autres immobilisations financières		71 880,00			27 - Autres immobilisations financières	835 624,00			
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>		<b>7 863 860,00</b>	<b>5 319 775,18</b>	<b>2 786 908,00</b>	<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>7 124 251,01</b>	<b>6 441 428,50</b>	<b>1 789 582,00</b>	
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>168 895,00</b>	<b>168 863,16</b>	<b>198 267,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>908 503,99</b>	<b>355 186,58</b>	<b>1 195 593,00</b>	
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>8 032 755,00</b>	<b>5 488 638,34</b>	<b>2 985 175,00</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>8 032 755,00</b>	<b>6 796 615,08</b>	<b>2 985 175,00</b>	

**Commentaires :**

Dans un tableau ci-après vous trouverez le détail des investissements inscrits au BP 2018. Ils sont revus à la baisse par rapport à la présentation du DOB en conseil du 15 février dernier :

- ✓ Remboursement du capital des emprunts : 471 180 € (451 180 € anciens emprunts + 20 000 € provision nouvel emprunt)
- ✓ Décalage de 356 k € d'investissements en 2019 et 2020
- ✓ Nouveau : en recettes une provision de 50 k € de taxe d'aménagement
- ✓ Un nouvel emprunt de 500 k € a été inscrit pour supporter les investissements 2018
- ✓ Une subvention de 150 k € pour le siège social est à percevoir sur cet exercice en provenance du CD14

⇨ Capital restant dû au 01/01/2018 du budget principal : 3 157 871,51 €

LIBELLE DU PROJET	2018 (montant TTC)	SUBVENTIONS	RESTE A CHARGE	FCTVA potentiel à recevoir	Observations
<b>ACCESSIBILITE</b>					
Travaux d'accessibilité centre aqua et école de musique	35 880	18 455	17 425	4 905	
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>					
Voirie zone développement éco.	10 000		10 000	1 367	
<b>ECOLES DE MUSIQUE</b>					
Instruments de musique	4 148	0	4 148	567	2 072€ versés par la DRAC en 2017
Portes grands bureaux	9 342	0	9 342	1 277	
<b>INFORMATIQUE</b>					
<b>MEDIATHEQUES</b>					
Auto laveuse médiathèque	4 000	0	4 000	547	
Médiathèque -espace de télétravail Morteaux	974 125	431 575	542 550	133 163	Acompte de 217 470€ de l'Etat versé en 2017
Médiathèque Morteaux : livres	30 000	0	30 000	4 101	dont 10 000€ transférés du fonctionnement
Mobilier médiathèque Falaise	17 000		17 000	2 324	
<b>PERSONNES AGEES</b>					
Téléalarme	5 000	0	5 000	684	
<b>PPI CENTRE AQUATIQUE</b>					
<b>SOUTIENS A L'INVESTISSEMENT</b>					
Dotation patrimoine et voirie	140 000	0	140 000		
Aux commerces : Fisac	46 760	25 000	21 760		
Aux particuliers : aides OPAH	84 600	0	84 600		
Fonds de concours gymnase Ussy	100 000	0	100 000		
<b>TOURISME</b>					
Bâtiment Mémorial	500 000	0	500 000		
Etudes préalables Mémorial	157 790	0	157 790		
Pôle promotion attractivité	37 800		37 800	5 167	
Signalétique randonnées	17 400	6 500	10 900		
Soutien Pont d'Ouilly Loisirs	13 309	0	13 309		
Char	3 334				
<b>URBANISME</b>					
Elaboration PLU1	60 000		60 000	8 202	
Modification documents d'urbanisme communaux	50 400	0	50 400	6 890	
	<b>2 321 387,98 €</b>	<b>481 530,00 €</b>	<b>1 836 523,98 €</b>	<b>171 995,25 €</b>	

➤ **VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL**

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 10 268 708 € pour l'exercice 2018 dont voici l'explication par chapitre ci-dessous :

*Vue d'ensemble du fonctionnement*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017	Réalisé 2017	Propositions 2018
011 - Charges à caractère général	1 776 299,00	1 657 595,36	2 333 516,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	318 010,00	299 752,81	303 980,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	1 083 739,00	983 946,53	1 671 997,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	361 513,00	363 315,63	343 689,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMIL	13 037,00	6 380,39	13 850,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 488 207,00	2 487 963,63	2 524 403,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	169 338,00	172 169,72	142 500,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMIL	33 508,00	33 020,41	34 847,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	2 285 361,00	2 282 734,50	2 347 056,00
014 - Atténuations de produits	1 612 735,00	1 612 637,97	1 600 805,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 376 625,00	1 375 084,00	2 300 109,00
65 - Charges financières	79 300,01	68 541,67	71 060,00
67 - Charges exceptionnelles	72 640,00	5 682,09	93 222,00
022 - Dépenses imprévues	38 036,00		150 000,00
Total dépenses réelles	7 443 932,01	7 258 568,72	9 073 115,00
Total dépenses d'ordre	908 503,99	355 186,58	1 195 593,00
Total dépenses de fonctionnement	8 352 406,00	7 613 855,30	10 268 708,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017	Réalisé 2017	Propositions 2018
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	708 276,40	662 636,19	807 671,64
73 - Impôts et taxes	5 092 235,00	5 286 546,26	5 572 780,00
74 - Dotations, subventions et participations	1 776 085,31	1 746 018,04	1 702 185,00
75 - Autres produits de gestion courante	82 700,00	73 859,31	1 005 700,00
76 - Produits financiers	55 000,00	54 494,72	50 000,00
77 - Produits exceptionnels	13 560,00	23 403,69	2 000,00
013 - Atténuations de charges	62 281,00	91 965,00	42 800,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	393 373,29		887 304,36
Total recettes réelles	8 183 511,00	7 938 923,21	10 070 441,00
Total recettes d'ordre	168 895,00	168 863,16	198 267,00
Total recettes de fonctionnement	8 352 406,00	8 107 786,37	10 268 708,00

**Commentaires du fonctionnement 2018 :**

Dans les propositions 2018 figurent en recettes 1 000 k€ et en dépenses 971 k€ concernant l'excédent du budget ateliers relais vers les budgets annexes. Concrètement les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 9 297 308€ et les recettes à 9 268 708€ ; soit + 11% par rapport au BP 2017 ce qui représente 330€/hab.

Nouveauté budget 2018 :

Intégration de + 38 k€ en dépenses et + 42 k€ en recettes concernant le festival de musique (réalisé en partenariat avec Automates Avenue auparavant)

Charges : téléphonie, maintenance informatique et réception qui étaient prises en charge par le budget ateliers relais sont inscrites dans le budget général.

● **Evolution des chapitres de dépenses de fonctionnement par rapport au BP 2017 :**

- ▶ Les charges à caractère général : + 31.36% dont une provision de 528 k€ en entretien de bâtiments pour équilibrer le budget concrètement la variation est de +1.64%
- ▶ Les dépenses de personnel : + 1.45 %
- ▶ Les atténuations de produits : -0.73 %
- ▶ Les autres charges de gestion courante : - 3.46 % *en écartant la subvention aux budgets annexes de 971 k€*
- ▶ Les charges financières : - 10.40 %
- ▶ Les charges exceptionnelles : + 28 % (reversement relais culturel 2017 et 2018)
- ▶ Les dépenses imprévues : 150 k€ provision prévue
- ▶ Pas d'intégration des frais de fonctionnement de la médiathèque de Morceaux-Coulboeuf ouverture prévue fin d'année.

● **Evolution des chapitres de recettes de fonctionnement par rapport au BP 2017 :**

- ▶ Produit des services domaine et ventes diverses : +14 % (intégration des recettes du festival de musique et de 80 k€ pour le service droit des sols)
- ▶ Impôts et taxes : + 9.43 % (pas de rappel de produit fiscal éventuel, intégration de la hausse de la fiscalité sur les bases 2018 pour le foncier bâti et intégration de la répartition du FPRIC à 65% cdc et 35% autres communes)
- ▶ Dotations, subventions et participations : -4.16% (même base de DGF que 2017 et baisse des recettes d'emplois aidés)
- ▶ Autres produits de gestion courante : - 93 % (disparition des recettes du festival versées par Automates Avenue auparavant, encaissement direct au chapitre 70) **en écartant la subvention aux budgets annexes de 1 000k€**
- ▶ Produits financiers : - 9.10 % si déblocage de parts sociales
- ▶ Produits exceptionnels : - 85.26%
- ▶ Atténuations de charges : - 31.28 % (diminution du remboursement maladie et assurance)
- ▶ L'autofinancement dégagé pour alimenter la section d'investissement se monte à hauteur de 1 195 k€ (amortissement 513k€ et virement à la section 682k€).

## DEBAT

Monsieur Leteurre rappelle à l'issue de cette présentation que 450 000 € sont à trouver pour boucler le budget 2018, en travaillant notamment sur le FPRIC.

Monsieur Lemercier relève que Monsieur Leteurre a déjà tenu ces mêmes propos en 2017.

Monsieur Leteurre répond qu'il a relu le compte rendu du Conseil auquel Monsieur Lemercier fait référence et qu'il avait indiqué qu'il n'avait pas en main tous les éléments nécessaires dont les dotations.

Il souhaite qu'un effort collectif soit fait tout en précisant qu'il défend la Dotation Patrimoine et Voirie (DPV).

Madame Rousseau se dit choquée que sur les 450 000 € à trouver pour boucler le budget, 386 000 € soient portés par les habitants. Elle ne peut le concevoir et indique que, par conséquent, elle votera contre ce budget.

Monsieur Leteurre a examiné les remarques formulées par Madame Rousseau, lors de la commission des finances. En faisant l'addition de la baisse de la DPV, la diminution du FPRIC, le service instruction droit des sols pris en charge par la Communauté de communes, la perte s'élève à 1 891 € ; le produit fiscal demandé aux habitants représente 1 692 €. Il considère donc que l'effort est aussi important pour les communes que pour les habitants.

Par ailleurs, il fait état de la perte de 2 millions d'Euros de DGF sur les 5 dernières années qui met à mal les finances de la collectivité et qui oblige à trouver des solutions qui ne font plaisir à personne.

Il rappelle également qu'en 2014, le taux correspondant au Foncier Bâti était de zéro, alors que la moyenne des EPCI s'élevait à 5,7 %.

Enfin, il mentionne le projet de territoire, voté à l'unanimité, qui doit désormais permettre de travailler sur l'emploi et les services rendus aux habitants. Pour lui, il s'agit de la responsabilité des élus de donner les moyens raisonnables à la collectivité pour mettre en oeuvre ce projet de territoire.

Madame Rousseau répond être d'accord sur les calculs de Monsieur Leteurre mais répète que certains habitants seront davantage en difficulté du fait de cet effort complémentaire. Monsieur Leteurre répond que les communes peuvent aider ces personnes à travers le CCAS.

Monsieur Dubost pense que c'est une erreur de fixer les taux sur 3 ans et cela pour deux raisons.

La première est technique, avançant qu'en 2019, certains emprunts seront remboursés et que les taux sont votés en fonction de la présentation de la situation à l'instant. Bloquer les taux sur 3 ans revient à de l'immobilisme budgétaire. La seconde concerne la mutualisation avec la Ville de Falaise, restée au point mort, alors qu'en 2012, il avait été estimé un gain de 70 000 €, notamment sur les services RH et finances.

A cet égard, il pose la question de savoir si ce n'est pas de la responsabilité des élus que de réenclencher cette mutualisation afin que les habitants et la collectivité puisse profiter d'une situation nouvelle.

Monsieur Maunoury a apprécié la phase de réflexion partagée engageant les collectivités, la Communauté de communes et les habitants. Néanmoins, il regrette que n'apparaisse pas le vote de la commission des finances dans le rapport, à savoir 8 contre et 1 abstention.

Il rappelle avoir voté contre en 2017, n'ayant pas de réponse à sa demande de vision globale sur plusieurs années.

Il n'imaginait pas revenir sur ce dossier en 2018, la Taxe d'Habitation étant déjà passée pour certains habitants de 100 à 150 € en 2017.

Monsieur André répond que si le taux n'est pas revu cette année, l'épargne nette sera négative en 2019 et 2020 avec très peu de marge de manœuvre. Il ajoute que les budgets annexes nécessiteront des ajustements et un point sera mené avec la Caisse d'Epargne, dans le but d'une restructuration, à condition que la CAF ne soit pas négative sur 2017.

Par ailleurs, Monsieur Maunoury ne conçoit pas que les ¼ des 450 000 € de financement à trouver soient supportés par les habitants, l'impact étant trop important. Il souhaite que l'équilibre 50/50 (habitants/communes) soit trouvé et propose pour cela un taux de 2,8 pour la Taxe Foncière Bâti avec l'utilisation du levier fiscal par les communes.

*Madame Guibout rappelle à Monsieur Maunoury qu'un accord a été trouvé en commission plénière et insiste sur le fait que 2 000 € en moins dans le budget communal peuvent faire mourir les petites communes.*

*Monsieur Berhault pense également que demander aux communes d'augmenter leur taux n'est pas une solution pour les habitants.*

*Monsieur Garcia indique que les communes ont déjà établi leur budget en fonction des discussions qui ont eu lieu lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).*

*Monsieur Leboucq relève que les personnes prenant la parole n'étaient pas présentes au DOB où ces questions ont été évoquées, et trouve regrettable de revenir sur des discussions qui ont déjà eu lieu.*

*Monsieur Lemerrier trouve dommageable que la proposition du maire de Jort, à savoir donner l'intégralité du FPRIC à la Communauté de communes n'ait pas été retenue. Quant aux difficultés de la Communauté de communes, un expert financier lui a indiqué que la collectivité aurait trop investi.*

*Monsieur Heurtin pense qu'il faut raison garder sur le taux du foncier bâti, le taux de la Communauté de communes étant 3 fois inférieur à la moyenne. De même, il revient sur certains propos consistant à avancer que l'impact sur chaque ménage serait de 40/50 €. Son calcul est le suivant : 368 000 €/13 000 foyers = 28 € d'augmentation en moyenne. Il consent que ce sont 28 € de trop mais demande aux élus de rester raisonnables dans le sens où ce ne sont pas les plus pauvres qui paient des impôts.*

*Monsieur Gasnier relève que les élus sont acculés à prendre des décisions qui ne sont pas populaires mais qu'il faut pour autant les prendre pour continuer à investir et travailler ensemble. Il essaie de comprendre pourquoi la Communauté de communes est dans cette situation et remercie Monsieur Macé, ancien Président de la commission des finances qui a travaillé en ayant le souci scrupuleux de la gestion.*

*Il rappelle que la Communauté de communes a engagé 12 000 000 € ces dernières années pour construire des bâtiments industriels, ce qui fut un pari gagnant, risqué mais positif au final.*

*Pour lui les difficultés ne viennent pas de ces ateliers ni de l'aménagement de la Zone Expansia car la Communauté de communes a reçu d'une part beaucoup d'aides et d'autre part, a vendu beaucoup de terrains.*

*Les difficultés rencontrées s'expliquent en partie sur la situation des autres zones : Ariana est viabilisée mais a peu de projets ; Martinia « un boulet » avec des dépenses sans recettes ; Méthanéa dont le projet n'a pas été mené jusqu'au bout.*

*Une autre partie de l'explication réside sur le transfert obligatoire de compétences, la baisse des dotations mais aussi l'augmentation des dépenses de fonctionnement.*

*Il salue le retour à l'orthodoxie comptable, ayant des difficultés à son époque à transférer une ligne annexe au budget principal et félicite pour cela Monsieur Jean Luc André.*

*Il évoque sa difficulté à accepter que les communes rurales voient encore diminuer leurs aides mais consent que pour rebondir, il faut parfois prendre des mesures impopulaires.*

*Il conclut en ne souhaitant pas de polémique mais il restera vigilant sur les explications qui seront apportées aux habitants.*

*Concernant les communes rurales, Monsieur Dubost rappelle les propos de Monsieur Guyon, Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados, qui proposaient aux communes de penser collectif et réfléchir aux communes nouvelles. Sur la dimension économique, il pense que les commerçants vont davantage souffrir, étant déjà mis à mal. Il s'interroge sur la CFE qui même en diminuant cette année, enverra un message négatif sur l'attractivité du territoire.*

*Monsieur Mesnil pense que les communes, qu'elles soient rurales ou non, sont toutes dans le même bateau. Selon lui, c'est un mauvais calcul de ramener cela à soi d'autant que les habitants seront moins impactés que les communes (Dotation Patrimoine et Voirie ou le FPRIC). Il rejoint aussi Monsieur Dubost sur la mutualisation.*

*Il conclut que pour tracer l'avenir, il faut être serein et qu'il ne sera pas possible de travailler sur d'autres thèmes si des arrières pensées subsistent.*

*Monsieur Macé prend la parole et indique qu'il pensait que tout était calé à la suite de la commission des finances, le bureau puis la commission plénière.*

*Il indique qu'il manque aujourd'hui 680 000 € par la baisse des dotations mais qu'il ne faut pas regretter les politiques d'investissement qui permettent d'enrichir le pays et rester attractif pour les chefs d'entreprise.*

*Les 450 000 € à financer sont à répartir entre le FPRIC, la fiscalité et la Dotation Patrimoine et Voirie et il trouve regrettable qu'il puisse y avoir un vote contre le FPRIC. Il demande donc au Président de voter le taux de répartition pour les 3 années à venir.*

*De plus il relate que Falaise avec ses 8 500 habitants, perd 17 000 € avec la nouvelle répartition FPRIC. (Le calcul est en effet fait sur le potentiel fiscal et Falaise a un gros potentiel fiscal). Il explique qu'ailleurs, d'autres règles de calcul existent comme le revenu par habitant (richesse des communes) et que dans ce cas Falaise se positionne 47<sup>ème</sup> sur 58 ce qui démontre selon lui que le calcul fait sur le potentiel fiscal n'est pas aussi strict que le calcul par habitant.*

*Concernant la Dotation Patrimoine et Voirie, il rappelle que Falaise n'a jamais contesté la somme versée qui est la même quelque soit le nombre d'habitants dans la commune. Il comprend néanmoins que certains budgets communaux se retrouvent étriqués et qu'il est compliqué de les baisser même un peu.*

*Enfin il pense que la fiscalité doit être une variable d'ajustement. Il regrette que le FPRIC ne soit pas déjà passé à 60 % (part Cdc) et 40 % (part commune) il y a deux ans.*

*Pour conclure, Monsieur Macé indique être d'accord sur le FPRIC mais s'abstiendra sur la fiscalité, étant donné qu'en 2017, cette augmentation avait déjà mis en difficulté de petits propriétaires Falaisiens. Il aurait préféré un partage plus équilibré. Enfin, il souhaite qu'avec l'arrivée de Madame Courtois, la mutualisation se mette en place.*

*Monsieur Leteurre indique ne pouvoir répondre à toutes les interventions mais rappelle néanmoins que le budget a été bâti selon les accords validés en commission plénière le 1<sup>er</sup> mars 2018.*

## **FINANCES – REPARTITION DU FPRIC**

Madame Rousseau indique ne pas prendre part au vote pour ne pas pénaliser les budgets déjà élaborés par les maires.

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention),***

- **DECIDE** de retenir, pour 2018 ainsi que pour les exercices 2019 et 2020, la répartition dérogatoire libre du fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales en fixant ainsi les modalités internes du prélèvement :
  - 65% du montant du FPRIC, au profit de la Communauté de Communes du Pays de Falaise
  - 35% du montant du FPRIC, au profit des communes membres, somme répartie entre les communes dans les mêmes proportions que la répartition entre communes relevant de la règle de droit commun.
- **PRECISE**
  - que le Conseil communautaire :
    - sera invité à confirmer, par délibération, le choix de la répartition dérogatoire après notification par l'Etat du montant du Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales et des fiches d'information y étant relatives, pour les exercices 2018, 2019 et 2020.
    - devra se prononcer sur les montants du fonds national de péréquation réparti entre la Communauté de communes et l'ensemble des communes de l'ensemble intercommunal ;
  - que cette délibération sera notifiée aux communes membres,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à ce dossier.

## **FINANCES – FIXATION DU MONTANT DE LA DOTATION PATRIMOINE ET VOIRIE**

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité avec 11 abstentions et 8 oppositions,***

- **FIXE** à 10 000 € par commune le montant de la dotation patrimoine voirie pour la période triennale 2018-2020, à la condition que les communes réalisent des opérations d'investissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué :
  - à prendre les arrêtés d'attribution des montants de l'aide (les communes la sollicitant au cours de ces 3 années) au regard du montant des opérations d'investissement qu'elles conduiront ;
  - à signer tout document utile relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget de l'exercice 2018 du budget principal.

## FINANCES – FISCALITE LOCALE – VOTE DES TAUX

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 8 abstentions et 15 oppositions*

### ➤ **FIXE** les taux suivants :

- Le taux de **cotisation foncière des entreprises** pour 2018 à 24,08 %.
- Le taux de **taxe d'habitation** pour 2018 à 8,97 %.
- Le taux de **foncier bâti** pour 2018 à 3,60 %.
- Le taux de **foncier non bâti** pour 2018 à 2,08 %.

### ➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Une vue d'ensemble des budgets primitifs 2018 de la collectivité est présentée ci-dessous :

Consolidation budgétaire 2018		
Budgets	Investissement	Fonctionnement
Budget principal	2 985 175,00	10 268 708,00
<b>Pôle cadre de vie</b>		
Foyer Jeunes travailleurs	1 328 695,00	-
<b>Pôle Economie</b>		
Ariana	334 861,74	426 181,69
Ateliers-Relais	2 645 346,29	2 390 369,82
Calvados Sud Putanges Guibray	1 077,06	7 600,00
Expansia	127 424,28	1 054 932,07
Martinia	1 351 216,04	1 804 689,10
Méthanéa	397 909,00	391 459,42
Morteaux Couilboeuf	-	-
Pont-d'Ouilly	35 000,00	35 000,00
ZAC	139 876,61	143 475,00
<b>Sous total Economie</b>	<b>5 032 710,73</b>	<b>6 253 705,86</b>
<b>Pôle Environnement</b>		
Déchets Ménagers	971 020,01	3 477 185,00
GEMAPI	18 035,00	68 053,15
Assainissement :		
Régie Directe	1 197 026,00	1 760 417,00
Gestion Déléguée	182 852,00	202 062,00
<b>Sous total Environnement</b>	<b>2 368 933,01</b>	<b>5 507 717,15</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 746 163,74</b>	<b>22 030 131,01</b>

## FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, avec une abstention et une opposition,*

### ➤ **ADOPTE**

Le Budget Primitif 2018 principal dont le montant est le suivant :

→ Section d'investissement (D/R)..... 2 985 175 €

→ Section de fonctionnement (D/R) ..... 10 268 708 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à ce dossier.

<b>FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2018 DES BUDGETS ANNEXES</b>
--

• Budget annexe Ariana

➤ VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
001 - Déficit d'investissement reporté		28 795,83
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 932,76	302 065,82
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>1 932,76</b>	<b>330 861,65</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>334 861,74</b>	<b>4 000,09</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>336 794,50</b>	<b>334 861,74</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
16 - Emprunts et dettes assimilés		
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>		
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>324 100,85</b>	<b>334 861,74</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>324 100,85</b>	<b>334 861,74</b>

➤ VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
011 - Charges à caractère général	2 793,17	5 397,21
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	2 668,17	5 247,21
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	125,00	150,00
65 - Autres charges de gestion courante	990,39	6 505,00
66 - Charges financières	6 977,33	6 644,60
68 - Dotations provisions semi-budgétaires		59 623,54
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>10 760,89</b>	<b>78 170,35</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>332 068,57</b>	<b>348 011,34</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>342 829,46</b>	<b>426 181,69</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses		108 926,00
75 - Autres produits de gestion courante		300 106,00
<b>Total recettes réelles</b>		<b>409 032,00</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>342 829,46</b>	<b>17 149,69</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>342 829,46</b>	<b>426 181,69</b>

La section d'investissement s'équilibre pour la somme de 334 861.74 € et la section de fonctionnement pour 426 181.69 €

Commentaires :

- ✓ Virement d'un montant de 300 k€ en recettes, de la part du budget ateliers relais, pour le remboursement de l'emprunt in fine (300 106 €)
- ✓ Pas de gros travaux sur cet exercice, des dépenses d'entretien de la zone sont prévues
- ✓ Une dépréciation des stocks d'une valeur de 59 623.54 € est prévue
- ✓ Les écritures de stocks permettent d'équilibrer le budget

⇨ Capital restant dû au 01/01/2018 : 306 065.91 €

• Budget annexe Ateliers-Relais

➤ VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

*Vue d'ensemble de l'investissement*

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
001 - Déficit d'investissement reporté		17 938,19
16 - Emprunts et dettes assimilés	763 491,52	1 910 853,62
20 - Immobilisations incorporelles		
21 - Immobilisations corporelles	710 000,00	
23 - Immobilisations en cours	393 857,11	699 387,48
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>1 867 348,63</b>	<b>2 628 179,29</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>13 960,31</b>	<b>17 167,00</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 881 308,94</b>	<b>2 645 346,29</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
001 - Excédent d'investissement reporté		
024 - Produits des cessions d'immobilisations		2 322 110,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves		100 890,29
13 - Subventions d'investissement reçues	385 848,38	172 560,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	605 000,00	
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>990 848,38</b>	<b>2 595 560,29</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>74 795,73</b>	<b>49 786,00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 065 644,11</b>	<b>2 645 346,29</b>

➤ VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

*Vue d'ensemble du fonctionnement*

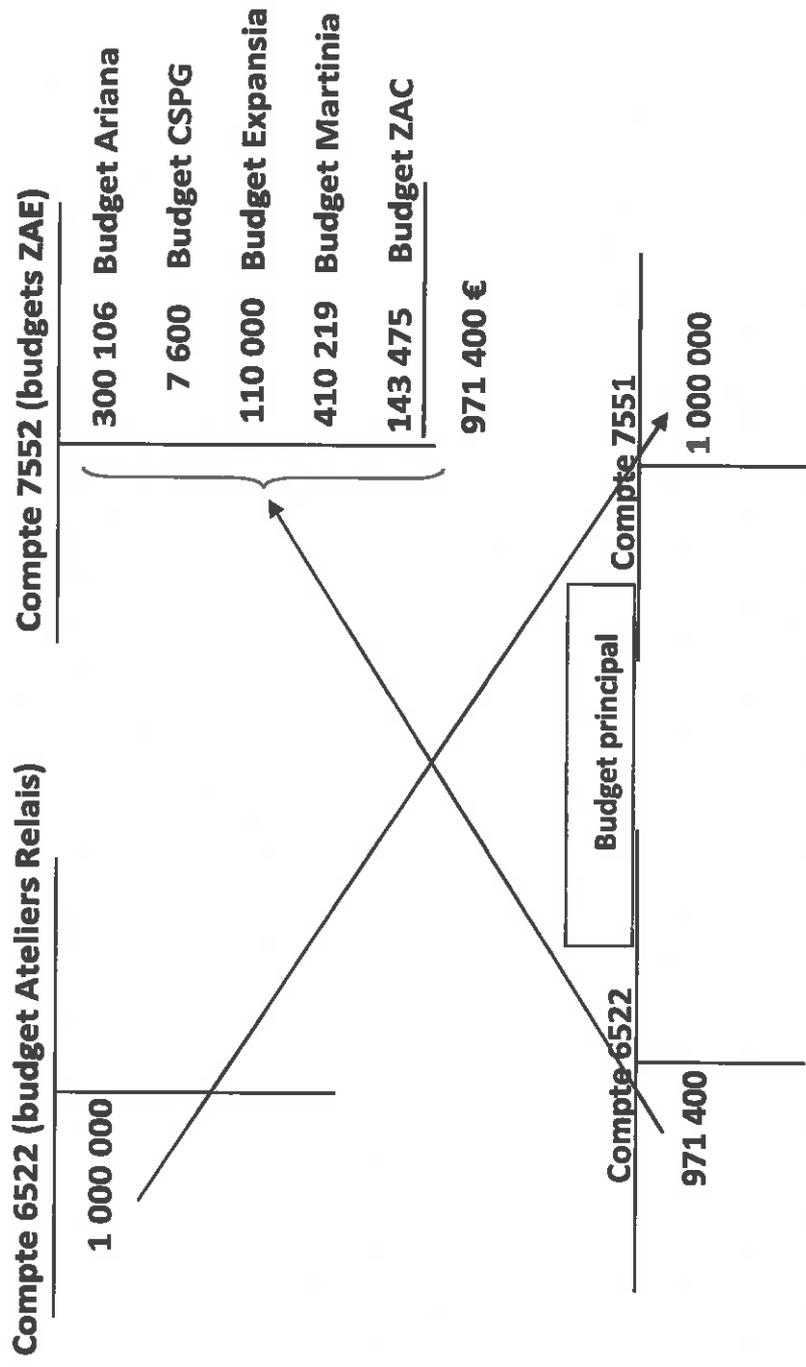
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
011 - Charges à caractère général	166 682,57	1 022 472,21
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	3 357,95	500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	11 278,81	702 066,21
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	87 802,70	242 506,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	64 243,11	77 400,00
65 - Autres charges de gestion courante		1 000 005,00
66 - Charges financières	10 918,90	19 066,61
67 - Charges exceptionnelles		299 040,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>177 601,47</b>	<b>2 340 583,82</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>74 795,73</b>	<b>49 786,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>252 397,20</b>	<b>2 390 369,82</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	35 102,95	42 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	279 097,33	202 945,70
77 - Produits exceptionnels	139 659,00	
002 - Excédent de fonctionnement reporté		2 128 257,12
<b>Total recettes réelles</b>	<b>453 859,28</b>	<b>2 373 202,82</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>13 960,31</b>	<b>17 167,00</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>467 819,59</b>	<b>2 390 369,82</b>

La section d'investissement s'équilibre pour la somme de 2 645 346,29 € et la section de fonctionnement pour 2 390 369,82 €

↪ Capital restant dû au 01/01/2018 : 5 784 388,40€

Commentaires : Virement d'un montant de 1 000 k€ d'excédent vers les budgets ZAE dont vous trouverez ci-dessous l'éclatement :



Ces flux permettront de rembourser en partie, l'emprunt in fine de 1 150 k€ comme suit :

- Budget Ariana	300 106 €
= Budget Martinia	225 000 €
	525 106 €

Le capital restant dû, du budget Méthanéa, d'un montant de 397 909 € serait amorti sur une durée à négocier avec la banque, pour étaler la dette.

**Dépenses :**

- ✓ Remboursement du capital restant dû de l'emprunt Dexia d'une valeur de 1 188 k€ au 30/06/2018 suite à la cession de Tartefrais
- ✓ Transfert des recettes du terrain ALLIS pour 39 425 € vers le budget Expansia ainsi que le terrain AGRISPORT pour 73 596 € vers le budget Ariana

**En recettes :**

- ✓ Cession d'ateliers relais pour 2 322 k€ (dont Tartefrais)
- ✓ Subvention 172 k€ solde suite à la construction des Ateliers Relais sur Ariana
- ✓ 203 k€ de revenus des immeubles
- ✓ Pas de construction de nouveaux ateliers relais

- Budget annexe Calvados Sud Putanges Guibray

➤ **VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT CSPG**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
001 - Déficit d'investissement reporté		1 077,06
Total dépenses réelles hors opérations		1 077,06
Total dépenses d'ordre	1 077,06	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 077,06</b>	<b>1 077,06</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
Total recettes réelles hors opérations		
Total recettes d'ordre		1 077,06
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>1 077,06</b>

➤ **VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT CSPG**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
011 - Charges à caractère général	1 077,06	6 522,94
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	1 077,06	6 522,94
Total dépenses réelles	1 077,06	6 522,94
Total dépenses d'ordre		1 077,06
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 077,06</b>	<b>7 600,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
75 - Autres produits de gestion courante		7 600,00
Total recettes réelles		7 600,00
Total recettes d'ordre	1 077,06	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 077,06</b>	<b>7 600,00</b>

La section d'investissement s'équilibre pour la somme de 1 077,06 € et la section de fonctionnement pour 7 600 €

**Commentaires :**

- ✓ Sont prévus des frais pour l'entretien de la zone d'un montant de 6 523 € supportés par une recette provenant du budget ateliers relais pour 7 600€
- ✓ Les écritures de stocks permettent d'équilibrer le budget.
- ✓ Ce budget sera clôturé fin 2018 et réintégré dans le budget principal

- Budget annexe Déchets Ménagers

➤ VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
001 - Déficit d'investissement reporté		98 093,51
020 - Dépenses imprévues		20 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	817,32	4 388,00
21 - Immobilisations corporelles	132 788,34	848 468,50
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>133 605,66</b>	<b>970 950,01</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>70,00</b>	<b>70,00</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>133 675,66</b>	<b>971 020,01</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
10 - Dotations, fonds divers et réserves	13 961,98	132 344,01
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>13 961,98</b>	<b>132 344,01</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>34 748,15</b>	<b>838 676,00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>48 710,13</b>	<b>971 020,01</b>

➤ VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
011 - Charges à caractère général	2 210 500,34	2 339 829,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	40 792,46	44 332,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	2 078 455,09	2 202 629,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	90 976,79	92 568,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	276,00	300,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	212 708,07	267 180,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	212 708,07	267 180,00
65 - Autres charges de gestion courante	128,97	500,00
67 - Charges exceptionnelles	379,01	11 000,00
022 - Dépenses imprévues		20 000,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 423 716,39</b>	<b>2 638 509,00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>34 748,15</b>	<b>838 676,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 458 464,54</b>	<b>3 477 185,00</b>

La section d'investissement s'équilibre pour la somme de 971 020,01 € et la section de fonctionnement pour 3 477 185 €

**Commentaires :**

**Dépenses :** Investissements pour 848 k€ (extension quai déchèterie, travaux à la déchèterie de Soulangy et création d'un pôle environnement, bungalow et bennes)  
**Recettes :** Le produit de la TEOM devrait être équivalent à celui de 2017 soit 2 141 k€

Maintien des taux de répartition de la TEOM

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	594 772,98	504 058,27
73 - Impôts et taxes	2 156 625,00	2 141 455,00
74 - Dotations, subventions et participations	414,00	
75 - Autres produits de gestion courante		
77 - Produits exceptionnels	17 035,72	3 250,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté		828 351,73
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 768 847,70</b>	<b>3 477 115,00</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>70,00</b>	<b>70,00</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 768 917,70</b>	<b>3 477 185,00</b>

- Budget annexe Expansia

➤ **VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé	Propositions 2018
16 - Emprunts et dettes assimilés	44 139,99	44 757,95
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>44 139,99</b>	<b>44 757,95</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>11 869,33</b>	<b>82 666,33</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>56 009,32</b>	<b>127 424,28</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
001 - Excédent d'investissement reporté		115 554,95
16 - Emprunts et dettes assimilés		
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>		<b>115 554,95</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>11 869,33</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>127 424,28</b>

➤ **VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
011 - Charges à caractère général	90 375,01	685 640,77
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	76 439,12	631 140,77
61 - SERVICES EXTERIEURS	3 400,00	31 500,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		11 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	10 535,89	12 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	24 443,83	9 405,00
66 - Charges financières	2 395,49	1 775,74
<b>002 - Déficit de fonctionnement reporté</b>		<b>335 060,49</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>117 214,33</b>	<b>1 031 882,00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>26 839,32</b>	<b>23 050,07</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>144 053,65</b>	<b>1 054 932,07</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	104 845,00	585 680,00
73 - Impôts et taxes	500,00	500,00
74 - Dotations, subventions et participations		264 900,00
75 - Autres produits de gestion courante		110 005,00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>105 345,00</b>	<b>961 085,00</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>38 708,65</b>	<b>93 847,07</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>144 053,65</b>	<b>1 054 932,07</b>

La section d'investissement s'équilibre pour la somme de 127 424,28 € et la section de fonctionnement pour 1 054 932,07 €

**Commentaires :**

**Dépenses :**

- ✓ Viabilisation de l'entrée de zone et petits travaux : 672 k€

**Recettes :**

- ✓ Vente de terrains pour 585 k€
- ✓ Subventions travaux de viabilisation : 265 k€
- ✓ Une subvention de 110 k€ provenant du budget ateliers relais permet d'équilibrer le budget

- ✓ Les écritures de stocks sont intégrées dans ce budget
- ⇨ Capital restant dû au 01/01/2018 : 136 156.74€

- Budget annexe Foyer Jeunes Travailleurs

➤ VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé	Propositions 2018
001 - Déficit d'investissement reporté		45 823,80
20 - Immobilisations incorporelles	57 798,80	114 088,92
23 - Immobilisations en cours		1 168 782,28
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>57 798,80</b>	<b>1 328 695,00</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>57 798,80</b>	<b>1 328 695,00</b>

Commentaires :

La section d'investissement s'équilibre pour la somme de 1 328 695 €

➤ VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
011 - Charges à caractère général	813,49	36 034,05
61 - SERVICES EXTERIEURS		35 934,05
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	813,49	100,00
66 - Charges financières		4 152,46
002 - Déficit de fonctionnement reporté		813,49
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>813,49</b>	<b>41 000,00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>-41 000,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>813,49</b>	

Commentaires :

- Dépenses :
- ✓ 114 k€ de maîtrise d'œuvre
  - ✓ 1 168 k€ de travaux de constructions
  - ✓ 35 K€ d'assurance dommage ouvrage

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
13 - Subventions d'investissement reçues	11 975,00	1 028 225,00
16 - Emprunts et dettes assimilés		341 470,00
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>11 975,00</b>	<b>1 369 695,00</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>-41 000,00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>11 975,00</b>	<b>1 328 695,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
74 - Dotations, subventions et participations		
<b>Total recettes réelles</b>		
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		

- ✓ 4 k€ d'intérêts des emprunts
- ✓ 1 028 k € de subventions
- ✓ 341 k€ d'emprunt Logifiance et PLAI
- Budget annexe GEMAPI

**Recettes :**

➤ **VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
204 - Subventions d'équipement versées		3 642,00
21 - Immobilisations corporelles		14 393,00
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>		<b>18 035,00</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>18 035,00</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
Total recettes d'ordre		18 035,00
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>18 035,00</b>

➤ **VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
011 - Charges à caractère général		42 183,15
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		
61 - SERVICES EXTERIEURS		42 183,15
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		7 585,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés		
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		7 585,00
65 - Autres charges de gestion courante	41 720,85	250,00
Total dépenses réelles	41 720,85	50 018,15
Total dépenses d'ordre		18 035,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>41 720,85</b>	<b>68 053,15</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
73 - Impôts et taxes	54 804,00	54 970,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté		13 083,15
Total recettes réelles	54 804,00	68 053,15
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>54 804,00</b>	<b>68 053,15</b>

La section d'investissement s'équilibre pour la somme de 18 035 € et la section de fonctionnement pour 68 053,15 €

**Commentaires :**

**Dépenses :**

- ✓ subventions FCPPMA pour 3 642 €
- ✓ cotisation syndicat mixte : 41 932€

**Recettes :**

✓ le produit de la taxe : 54 970 €

- Budget annexe Martinia

➤ **VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
001 - Déficit d'investissement reporté		147 250,42
16 - Emprunts et dettes assimilés	13 284,61	238 470,60
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>13 284,61</b>	<b>385 721,02</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>951 216,04</b>	<b>965 495,02</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>964 500,65</b>	<b>1 351 216,04</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
16 - Emprunts et dettes assimilés		400 000,00
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>		<b>400 000,00</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>930 600,68</b>	<b>951 216,04</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>930 600,68</b>	<b>1 351 216,04</b>

➤ **VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
011 - Charges à caractère général	8 125,43	826 495,50
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	5 340,43	825 745,50
61 - SERVICES EXTERIEURS	2 050,00	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	330,00	300,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	405,00	450,00
65 - Autres charges de gestion courante		5,00
66 - Charges financières	12 490,34	13 483,78
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>20 615,77</b>	<b>839 984,28</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>943 091,02</b>	<b>964 704,82</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>963 706,79</b>	<b>1 804 689,10</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
74 - Dotations, subventions et participations		402 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	0,41	412 985,00
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>		<b>10 720,30</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>0,41</b>	<b>825 705,30</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>963 706,38</b>	<b>978 983,80</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>963 706,79</b>	<b>1 804 689,10</b>

La section d'investissement s'équilibre pour la somme de 1 351 216,04 € et la section de fonctionnement pour 1 804 689,10 €

**Commentaires :****Dépenses :**

✓ Viabilisation de la zone pour 825 k€

**Recettes :**

✓ Subvention travaux de viabilisation : 402 k€

- ✓ Virement d'un montant de 410 k€ en recettes, de la part du budget ateliers relais, pour le remboursement de la moitié de l'emprunt *in fine* soit 225 k€
  - ✓ Les écritures de stocks sont intégrées dans ce budget, il est équilibré.
- ⇒ Capital restant dû au 01/01/2018 : 803 963.86€

- Budget annexe Méthanéa

➤ VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
16 - Emprunts et dettes assimilés		16 600,00
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>		<b>16 600,00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>131 176,29</b>	<b>381 309,00</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>131 176,29</b>	<b>397 909,00</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
001 - Excédent d'investissement reporté		266 732,71
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>		<b>266 732,71</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>155 054,17</b>	<b>131 176,29</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>155 054,17</b>	<b>397 909,00</b>

➤ VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
011 - Charges à caractère général		230 870,22
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		82 146,22
61 - SERVICES EXTERIEURS		148 224,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		500,00
65 - Autres charges de gestion courante		5,00
66 - Charges financières	9 112,12	10 145,42
<b>002 - Déficit de fonctionnement reporté</b>		<b>9 112,07</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>9 112,12</b>	<b>250 132,71</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>164 166,29</b>	<b>141 326,71</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>173 278,41</b>	<b>391 459,42</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
77 - Produits exceptionnels	32 990,00	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>32 990,00</b>	
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>140 288,41</b>	<b>391 459,42</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>173 278,41</b>	<b>391 459,42</b>

La section d'investissement s'équilibre pour la somme de 397 909 € et la section de fonctionnement pour 391 459,42 €

Commentaires :

Dépenses :

- ✓ Acquisition de la parcelle : 80 k€
- ✓ Etalement de la dette de l'emprunt *in fine* pour un capital d'origine de 397 909 €

Recettes :

- ✓ Les stocks permettent d'équilibrer le budget
- ⇒ Capital restant dû au 01/01/2018 : 397 909 €

- Budget annexe ZAC

➤ VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
001 - Déficit d'investissement reporté	139 876,61	139 876,61
Total dépenses réelles hors opérations		139 876,61
Total dépenses d'ordre	139 876,61	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>139 876,61</b>	<b>139 876,61</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
16 - Emprunts et dettes assimilés		
Total recettes réelles hors opérations		
Total recettes d'ordre		139 876,61
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>139 876,61</b>

➤ VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
011 - Charges à caractère général	139 876,61	3 598,39
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	139 876,61	
61 - SERVICES EXTERIEURS		3 598,39
Total dépenses réelles	139 876,61	3 598,39
Total dépenses d'ordre		139 876,61
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>139 876,61</b>	<b>143 475,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
75 - Autres produits de gestion courante		143 475,00
Total recettes réelles		143 475,00
Total recettes d'ordre	139 876,61	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>139 876,61</b>	<b>143 475,00</b>

La section d'investissement s'équilibre pour la somme de 139 876,61 € et la section de fonctionnement pour 143 475 €

Commentaires :

Dépenses :

- Etude SAFER : 3 600 €

Recettes :

- Virement d'un montant de 143 k€ en recettes, de la part du budget ateliers relais, pour permettre d'équilibrer le budget
- Les écritures de stocks sont intégrées dans ce budget

- Budget annexe Pont d'Ouilly

➤ VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
Total dépenses d'ordre		35 000,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>35 000,00</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
16 - Emprunts et dettes assimilés		35 000,00
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>		<b>35 000,00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>35 000,00</b>

➤ VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
011 - Charges à caractère général		35 000,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		35 000,00
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>35 000,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>35 000,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé en 2017	Propositions 2018
<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>35 000,00</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>35 000,00</b>

Les sections s'équilibrent pour la somme de 35 000 €

Dépense : Acquisition de parcelle : 35 k€

Monsieur Lebreton s'interroge sur le développement de cette zone.

Monsieur Soënen, en charge du développement économique à la Communauté de communes, lui répond que des discussions sont toujours en cours entre les propriétaires de terrains et la SAFER.

- Budget annexes Assainissement

Les deux budgets annexes assainissement gestion directe et assainissement gestion déléguée ont été votés lors du Conseil communautaire du 21 décembre 2017.

➤ **ADOPTE**

Les différents Budgets Primitifs Annexes 2018 dont les montants sont les suivants :

**Budget annexe ARIANA :**

- section d'investissement (D/R) ..... 334 861,74 €
- section de fonctionnement (D/R)..... 426 181,69 €

**Budget annexe ATELIERS RELAIS :**

- section d'investissement (D/R) ..... 2 645 346,29 €
- section de fonctionnement (D/R)..... 2 390 369,82 €

**Budget annexe CALVADOS SUD PUTANGES GUIBRAY :**

- section d'investissement (D/R) ..... 1 077,06 €
- section de fonctionnement (D/R)..... 7 600,00 €

**Budget annexe DECHETS MENAGERS :**

- section d'investissement (D/R) ..... 971 020,01 €
- section de fonctionnement (D/R)..... 3 477 185,00 €

**Budget annexe EXPANSIA :**

- section d'investissement (D/R) ..... 127 424,28 €
- section de fonctionnement (D/R)..... 1 054 932,07 €

**Budget annexe FOYER JEUNES TRAVAILLEURS :**

- section d'investissement (D/R) ..... 1 328 695,00 €
- section de fonctionnement (D/R)..... 0,00 €

**Budget annexe GEMAPI :**

- section d'investissement (D/R) ..... 18 035,00 €
- section de fonctionnement (D/R)..... 68 053,15 €

**Budget annexe MARTINIA :**

- section d'investissement (D/R) ..... 1 351 216,04 €
- section de fonctionnement (D/R)..... 1 804 689,10 €

**Budget annexe METHANEA :**

- section d'investissement (D/R) ..... 397 909,00 €
- section de fonctionnement (D/R)..... 391 459,42 €

**Budget annexe PONT D'OUILLY :**

- section d'investissement (D/R) ..... 35 000,00 €
- section de fonctionnement (D/R)..... 35 000,00 €

**Budget annexe ZAC :**

- section d'investissement (D/R) ..... 139 876,61 €
- section de fonctionnement (D/R)..... 143 475,00 €

**Budget annexe Morteaux**

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **DECIDE** de mettre en sommeil, pour l'exercice 2018, le budget annexe Morteaux-Couliboef compte-tenu du fait de l'absence de mouvement sur ce budget sur cette période.

## ADMINISTRATION GENERALE – ETAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté de communes du Pays de Falaise au titre de l'année 2017 ainsi qu'il suit :

### • Cessions :

<u>Lieu</u>	<u>références cadastrales</u>	<u>Superficie</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Acquéreur</u>
Falaise Zone Expansia, Les Sentes	ZI 0187	00ha 15a 94ca	47 820,00 €	SCI LETHAM
Falaise Zone Expansia, Les Sentes	ZI 0164	00ha 20a 00 ca	40 000,00 €	SCI ECE (Mr Eudes Franck)

### • Acquisitions :

<u>Lieu</u>	<u>références cadastrales</u>	<u>Superficie</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Vendeur</u>
Falaise Rue de l'Industrie	BK 52	00ha 16a 66ca	500 000,00 €	SCI AMABLE
Falaise Rue de l'Industrie	BM 34, 35, 37, 38 61	00ha 91a 90ca	360 000,00 €	VILLE DE FALAISE

➤ **PRECISE** que le bilan en question sera annexé au Compte Administratif 2017.

## ASSAINISSEMENT - REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – TARIFS 2018

Monsieur Turban rappelle qu'une TVA de 10 % est appliquée aux budgets « assainissement », collectif et non collectif. Les redevances relatives à ces budgets sont donc, elles-aussi, soumises à cette TVA.

Il est proposé de délibérer :

- sur les montants TTC des redevances du SPANC en appliquant une majoration de 10 % des montants initiaux ;
- de maintenir le montant de redevance forfaitaire annuelle à 15 € TTC ;
- de maintenir le redevance « vérification du bon fonctionnement » à 90 € TTC au moins jusqu'en 2019 dans la mesure où elle est liée au coût de la prestation de la société STGS.

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **DECIDE** de fixer ainsi qu'il suit les montants TTC des redevances forfaitaires liées à l'assainissement non collectif :

Redevances	Tarifs applicables au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
Redevance forfaitaire annuelle couvrant les frais de fonctionnement du SPANC	15,00 € TTC
Redevance forfaitaire « contrôle de conception et d'implantation »	55,00 € TTC
Redevance forfaitaire « contrôle de bonne exécution »	55,00 € TTC
Redevance forfaitaire « contrôle diagnostic pour un 1 <sup>er</sup> contrôle »	167,20 € TTC
Redevance forfaitaire « contrôle diagnostic pour une vente immobilière »	167,20 € TTC
Redevance forfaitaire « vérification de bon fonctionnement »	90,00 € TTC
Redevance forfaitaire « contrôle annuel des installations supérieures à 20 EH »	33,00 € TTC

➤ **PRECISE**

- que ces montants seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- que les montants des redevances forfaitaires peuvent faire l'objet de révision en fonction des coûts de prestation ou de l'évolution des frais de fonctionnement du service.

**ASSAINISSEMENT - TRANSFERT D'UN CONTRAT D'EMPRUNT CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE – PART ASSAINISSEMENT**

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** le transfert du contrat contracté par la commune d'Aubigny auprès de la Caisse d'Epargne pour la partie concernant le financement du réseau d'assainissement pour un montant initial de 60 000 € et pour lequel le capital restant dû est de 35 024, 47 € ;
- **PRECISE** que le financement du réseau potable est géré par le Syndicat Eaux Sud Calvados pour laquelle cette partie du contrat est transféré ;
- **PRECISE** que les autres conditions du contrat demeurent inchangées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'avenant de transfert au contrat d'emprunt pour la partie assainissement, ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget de l'exercice correspondant.

**TOURISME - FESTIVAL LES EXTRAVERTIES – APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL**

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** le budget prévisionnel de l'édition 2018 des ExtraVerties tel que décrit ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montants TTC 2018	Financeurs	Montants 2018
Animations (cachets artistes, spectacles...)	12 000,00 €	Recettes marché	1 000,00 €
Communication	8 000,00 €	Participation commerces	1 000,00 €
Logistique (repas artistes, régie son...)	11 000,00 €	Sponsors	2 000,00 €
Sécurité	4 500,00 €	Billetterie	2 000,00 €
SACEM	500,00 €	LEADER	13 600,00 €
		Conseil Régional	- €
		Conseil Départemental	5 400,00 €
		Participation Roche d'Oëtre (Flers Agglo)	3 000,00 €
		RESTE CDC	8 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 000, 00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 000, 00 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président à :
  - Solliciter toute subvention au meilleur taux possible auprès des partenaires financiers susceptibles d'intervenir dans le cadre de cette opération ;
  - Signer tout document utile relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à :
  - Imputer la dépense au titre du budget 2018 ;
  - Affecter les recettes correspondantes au budget principal de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

#### TOURISME - FESTIVAL LES EXTRAVERTIES – FIXATION DES TARIFS

Monsieur Pourny indique que dans le cadre ainsi défini, et malgré l'augmentation des dépenses et les problématiques de recettes, la participation de la CdC resterait à un niveau d'environ 20 % grâce au soutien de Flers Agglo et l'augmentation espérée de la part départementale.

Le montant prévisionnel des recettes de billetterie est raisonnable mais reste incertain car fortement dépendant de la météo. Les objectifs de sponsoring, identiques à 2017, sont quant à eux largement atteignables voire dépassables.

Il est à noter la forte implication humaine et technique des co-organisateur et des partenaires. La seule valorisation des moyens humains (salariés et bénévoles) et logistique des partenaires est évaluée à plus de 49 000 €.

Il convient de prendre acte du soutien logistique d'autres collectivités telles que les communes de Falaise et d'Argentan par le biais de leurs services techniques.

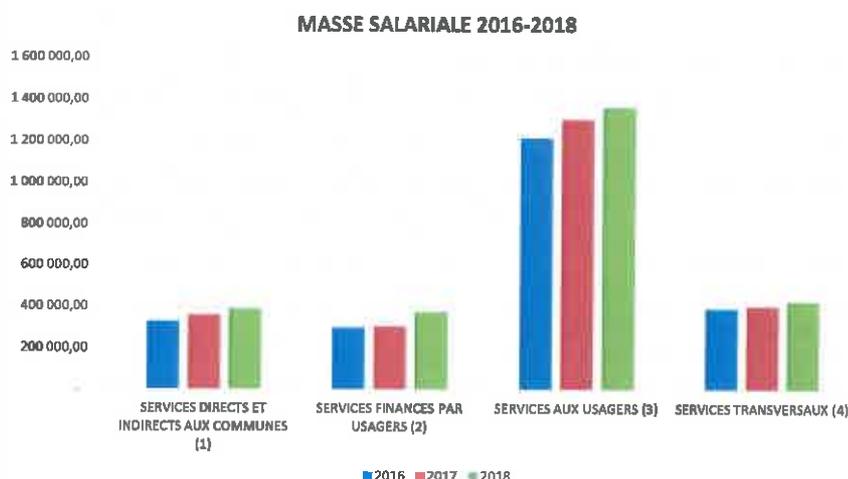
*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs des activités proposées pour la manifestation des Extraverties :

Nature de la prestation	Tarifs
<b>BILLETTERIE</b>	
Séances d'initiation Activités pleine Nature	1,00 €
Inscription au parcours multi-activités " Rando aventure"	5,00 €
Option location de vélo dans le cadre du parcours multi-activités « Rando aventure » (à cumuler avec l'inscription)	10,00 €
Invités - sponsors – VIP - Séances d'initiation	Gratuit
Invités - sponsors – VIP - Inscription au parcours multi activité	Gratuit
<b>DROITS DE PLACE DU MARCHÉ DU TERROIR</b>	
Producteurs et artisans de Normandie - 1 journée	30,00 €
Producteurs et artisans de Normandie - 2 journées	50,00 €
Stands de restauration Normandie - 1 journée	40,00 €
Stands de restauration Normandie - 2 journées	60,00 €
Exposants hors Normandie - 1 journée	50,00 €
Exposants hors Normandie - 2 journées	80,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à :
  - créer une régie d'avances et de recettes pour faciliter l'organisation de la manifestation ;
  - signer une convention de partenariat avec les partenaires investis dans le projet, définissant les modalités d'organisation et les missions de chacun
  - reverser à Pont d'Oully Loisirs les recettes du parcours multi-activités Rando-Aventure et la location de vélos ;
  - signer tout document utile relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à affecter les recettes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

Monsieur André fait part de la répartition de la masse salariale de 2016 à 2018 :



**Légende :**

(1) SERVICES DIRECTS AUX COMMUNES : DROIT DES SOLS – PLUI – ASSISTANCE ADMINISTRATIVE (GROUPEMENTS DE COMMANDE) - INGENIERIE – HABITAT LOGEMENT

SERVICES INDIRECTS AUX COMMUNES : ECONOMIE (ENTREPRISES) - DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – PROMOTION ET IDENTITE DU TERRITOIRE – TOURISME – COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

(2) ASSAINISSEMENT – DECHETS MENAGERS

(3) PERSONNES AGEES (PORTAGE REPAS, TELE ALARME, CLIC) - MEDIATHEQUE – ECOLE DE MUSIQUE – FESTIVAL

(4) FINANCES - RH – JURIDIQUE - AFFAIRES GENERALES

#### Explications budget principal primitif 2018 :

Le compte 012 (charges de personnel) présente une progression de 36 420 € soit 1,46 %, avec l'objectif de poursuivre la maîtrise de la masse salariale en 2018. Cette augmentation est justifiée par :

L'impact des mesures individuelles (GVT) :

- avancements d'échelon
- titularisations de contractuels suite à la réussite au concours
- avancement de grade

L'impact des flux d'entrée et sortie sur la masse salariale :

- mutation de la ville de Falaise d'un agent affecté aux déchets ménagers (détachement auprès du prestataire avec remboursement),
- passage à temps complet d'un adjoint administratif au sein du service commun droit des sols pour la mise en œuvre du PLUI,
- augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif pour répondre aux besoins du service suite à la prise de nouvelles compétences,
- augmentation sur le poste festival suite à la reprise en régie de cet événement (recettes en hausse également).

L'incidence des surcoûts énoncés ci-dessus, est limitée par le report des mesures liées au Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) et à la baisse de certaines charges sociales, même si la collectivité doit compenser la CSG pour ses agents.

Dans ce cadre et conformément aux textes en vigueur, le Conseil communautaire, sur proposition de l'autorité territoriale, est appelé à fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services, même s'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Concrètement il ne s'agit pas de nouveaux postes mais de transformation des postes existants.

Les postes auparavant occupés seront supprimés après avis du comité technique ce qui permettra un toilettage du tableau des effectifs et une vision plus réaliste des personnels en poste.

Le budget primitif s'accompagne de recettes, estimées à **764 733,00 €** venant atténuer les charges de personnel, soit une dépense nette prévisionnelle de 1 759 670 €.

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **DECIDE** la création des postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018,
  - un attaché principal à temps complet pour lui confier la direction des services,
  - un rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - un adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe,
  - un adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe,
  - un adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 28/35,
  - un assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe à 4/20.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à ajouter ces emplois au tableau des effectifs de la Communauté de communes, à entreprendre toutes les démarches nécessaires au recrutement de ces agents, à fixer la rémunération par arrêté ;
- **S'ENGAGE** à imputer les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés au budget 2018.

#### **PERSONNEL - TEMPS DE TRAVAIL – HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES**

Monsieur André explique que les agents titulaires et contractuels relevant de tous les cadres d'emplois, peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande de l'autorité territoriale. Le nombre d'heures supplémentaires ne peut dépasser le contingent mensuel qui est d'une durée limitée de 25 heures, modifiable en cas de circonstances exceptionnelles.

Peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires, en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de services à la demande de l'autorité territoriale, les agents titulaires et contractuels à temps non complet. En deçà de la durée de travail à temps complet, les heures « complémentaires » sont calculées suivant le taux horaire normal de l'agent.

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

#### ➤ **DECIDE QUE**

- Peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande de l'autorité territoriale, tous les agents titulaires et contractuels à temps complet, relevant de toutes les catégories et cadres d'emplois en activité au sein de la Communauté de communes ;
- Peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires, au-delà de leur amplitude horaire, en raison des nécessités de services et à la demande de l'autorité territoriale, les agents titulaires et contractuels à temps non complet, relevant de toutes les catégories et cadres d'emplois en activité au sein de la Communauté de communes ;
- Le nombre d'heures supplémentaires ne peut dépasser le contingent mensuel qui est d'une durée limitée de 25 heures, dans lequel sont incluses les heures effectuées les dimanches, les jours fériés, ainsi que les heures supplémentaires de nuit ;
- Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine ;

#### ➤ **PRECISE**

○ Que les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées, pourront, lorsqu'elles sont rémunérées, être indemnisées ainsi qu'il suit :

- S'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet, pouvant y prétendre, le versement de manière exceptionnelle et à défaut de possibilité de récupération au titre des heures réellement effectuées, d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires, aux taux fixés par le décret ° 2002- 60 du 14 janvier 2002 ;
- S'agissant des heures de nuit effectuées par le personnel mis à disposition du prestataire en charge du ramassage des déchets ménagers, effectuant une partie de son service entre 21 heures et 6 heures, le règlement s'effectuera sur la base de l'indemnité horaire de travail normal de nuit et sa majoration, aux taux fixés par les décrets n°76-208 du 24 février 1976 et n°61-647 du 10 mai 1961 relatifs à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit ;
- S'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet, calculées sur la base du traitement habituel de l'agent, sans majoration.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile.

#### **PERSONNEL - REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - MODIFICATION**

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **INDIQUE**

• Que le RIFSEEP est désormais applicable aux cadres d'emplois suivants :

- *adjoints techniques territoriaux*
- *adjoints du patrimoine territoriaux*

• Que le plafond annuel du montant du groupe A1 relatif aux fonctions de direction générale est relevé à 28 000 €.

➤ **PRECISE QUE** les délibérations prises antérieurement demeurent applicables pour les cadres d'emplois pour lesquels les arrêtés ministériels ne sont pas encore publiés.

#### **AFFAIRES CULTURELLES - RELAIS CULTUREL REGIONAL – ANNEE 2018 – AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA VILLE DE FALAISE.**

Monsieur Dubost rappelle que la Communauté de communes du Pays de Falaise ainsi que la Ville de Falaise sont engagées dans le dispositif du Relais Culturel Régional initié par la Région il y a 8 ans pour aider les collectivités à accueillir des artistes en résidence. La Ville de Falaise s'est positionnée dans le secteur Danse, la CdC pour sa part dans l'accueil d'un auteur jeunesse. Le dispositif triennal a été reconduit deux fois et 2018 représente la dernière année du dispositif. Le montant global annuel du soutien de la Région auprès des deux collectivités était de 84 590 euros jusqu'à l'année dernière. Pour la dernière année, la Région a notifié son soutien à hauteur de 80 000 euros.

La CdC et la Ville de Falaise avaient conclu une convention définissant les modalités de répartition de la subvention au regard des montants engagés pour l'accueil des résidents et le salaire des permanents dédiés à cette action, conformément aux critères définis par la région.

Compte-tenu de la baisse de la subvention de la Région de 4 590 € dans son ensemble, il convient de passer un avenant à la convention passée avec la ville de Falaise pour modifier les modalités de répartition de la subvention. La commission des Affaires Culturelles réunie le 23 février dernier a proposé que la baisse soit répartie à hauteur de  $\frac{3}{4}$  pour la CdC et  $\frac{1}{4}$  pour la Ville de Falaise, compte tenu des montants respectivement engagés pour l'accueil des résidents. Le Bureau communautaire a émis un avis favorable sur cet avenant.

Il précise que le montant alloué aux auteurs en résidence dépend du statut de ces auteurs.

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 de la convention de partenariat ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget de l'exercice 2018.

<b>AFFAIRES CULTURELLES - FESTIVAL DE MUSIQUE EN PAYS DE FALAISE – APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL ET FIXATION DES TARIFS</b>
--

Monsieur Dubost explique que cette année, le Festival 2018 s'organise entièrement en régie, le partenariat historique avec Automates Avenue ayant pris fin. A noter que la CdC versait 10 000 € à Automates Avenue pour les prestations réalisées (inscriptions, sponsors, contrats animateurs, gestion billetterie).

Cette reprise en régie nécessite des ajustements : création d'une régie d'avances et de recettes et nomination des régisseurs.

Concernant les tarifs :

- Les tarifs n'ont pas évolué pendant 3 éditions. Il est proposé de revoir, à la marge, quelques tarifs à la hausse.
- Les deux nouveautés consistent à :
  - proposer la fixation d'un montant pour une participation de la CdC aux frais d'hébergement pour les personnes qui accueillent des stagiaires chez eux ;
  - créer et fixer deux montants de tarifs *sponsoring* sur ce festival (ces tarifs existaient mais étaient gérés par l'association Automates Avenue).

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APROUVE** le budget prévisionnel du Festival Musique en Pays de Falaise, 15<sup>ème</sup> édition,
- **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs relatifs à la 15<sup>ème</sup> édition de la manifestation Musique en Pays de Falaise :

Stage	Description	Tarif	Réduction
<b>Tous stages</b>	Droits d'inscription (tous stages)	130 €	
	Elèves de l'école de musique du Pays de Falaise et résidents de la CdC	70 €	
<b>Comédie musicale, guitare, chant lyrique, orchestres et ensembles</b>	<b>Prix pédagogique du stage</b> du 13 au 22 juillet 2018	215 €	
	<b>Réduction</b> du deuxième inscrit d'une même famille		-60 €
	Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille		-80 €
	Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :		
	1 <sup>er</sup> inscrit		-60 €
	2 <sup>ème</sup> inscrit		-80 €
	3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> inscrit		-100 €
	<b>Hébergement</b> du 13 (dîner) au 22 (goûter) juillet 2018 :		
	forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil) :	230 €	
	forfait tous repas	150 €	
forfait repas du midi	80 €		
<b>Jazz Instrumental</b>	<b>Prix pédagogique</b> du stage du 13 au 22 juillet 2018	150 €	
	<b>Réduction</b> du deuxième inscrit d'une même famille		-40 €
	Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille		-60 €
	Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :		
	1 <sup>er</sup> inscrit		-40 €
	2 <sup>ème</sup> inscrit		-60 €
	3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> inscrit		-80 €
	<b>Hébergement</b> du 13 (dîner) au 22 (goûter) juillet 2018 :		
	forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil)	230 €	

	forfait tous repas	150 €
	forfait repas du midi	80 €
<b>Accordéon</b>	<b>Prix pédagogique</b> du stage du 16 au 21 juillet 2018	85 €
	<b>Réduction</b> du deuxième inscrit d'une même famille	-20 €
	Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille	-40 €
	Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :	
	1 <sup>er</sup> inscrit	-20 €
	2 <sup>ème</sup> inscrit	-40 €
	3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> inscrit	-60 €
	<b>Hébergement</b> du 16 (déjeuner) au 21 juillet 2018 :	
	forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil)	105 €
	forfait tous repas	65 €
forfait repas du midi	35 €	
<b>Jazz vocal</b>	<b>Prix pédagogique</b> du stage du 18 au 22 juillet 2018	80 €
	<b>Réduction</b> du deuxième inscrit d'une même famille	-20 €
	Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille	-40 €
	Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :	
	1 <sup>er</sup> inscrit	-20 €
	2 <sup>ème</sup> inscrit	-40 €
	3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> inscrit	-60 €
	<b>Hébergement</b> du 18 (déjeuner) au 22 juillet 2018 :	
	forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil)	105 €
	forfait tous repas	65 €
forfait repas du midi	35 €	
<b>Billetterie Concerts</b>	Tarif concert amateur	Gratuit
	Tarif de l'entrée des concerts professionnels ou organisés au Forum de Falaise	5 €
<b>Sponsoring</b>	Sponsoring d'un prestataire en contrepartie d'une visibilité sur le dépliant du Festival (plaquettes stages et concerts)	150 €
	Sponsoring d'un prestataire en contrepartie d'une visibilité pendant les concerts (plaquettes concerts)	100 €
<b>Famille d'accueil</b>	Frais hébergement : participation forfaitaire de la CdC aux frais d'hébergement en famille d'accueil	100 €

- **AUTORISE** le règlement du stage :
  - de manière échelonnée sans excéder 3 fois ;
  - par les moyens de paiement suivants : chèques bancaires, chèques-vacances, bons CAF, ...
- **AUTORISE** Monsieur le Président à :
  - créer une régie d'avances et de recettes pour faciliter l'organisation de la manifestation ;
  - signer une convention de partenariat avec les partenaires investis dans le projet, définissant les modalités d'organisation et les missions de chacun
  - solliciter des subventions auprès de l'Etat, des Collectivités Territoriales et tout autre partenaire susceptibles d'intervenir dans le cadre du Festival ;
  - procéder aux démarches et conventionner avec les organismes d'action sociale participant au financement des stages ;
  - signer tout document utile relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à affecter les recettes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

**BUDGET PREVISIONNEL DU FESTIVAL MUSIQUE EN PAYS DE FALAISE ANNEE 2018**

FONCTIONNEMENT DEPENSE	BP 2018	FONCTIONNEMENT RELETTE	BP 2018
Alimentation	18 000,00 €	Droits d'inscription	106 000,00 €
Fournitures de petit équipement	1 500,00 €	Entrées concert	1 700,00 €
Fournitures administratives	300,00 €	Ventes photos	400,00 €
Frais repas	1 800,00 €	Prestation ville de Falaise	20 000,00 €
Sous-traitance	9 000,00 €	Prestation Com. De communes	10 000,00 €
Animation sportive	600,00 €	Participation Com de communes (budget artistique)	15 000,00 €
Locations instruments	1 600,00 €	Sponsors	1 900,00 €
Hébergement	24 000,00 €	Subvention Conseil Départemental fonctionnement	6 500,00 €
		Subvention Conseil Départemental exceptionnelle partition 15ème anniversaire festival	3 000,00 €
Communication + publicité	3 400,00 €		
Autres (honoraires)	750,00 €		
Frais s/ chq vacances	110,00 €		
Frais de transport	220,00 €		
Frais de déplacements	2 400,00 €		
Frais postaux	1 000,00 €		
Frais de télécommunications	300,00 €		
Assurance instruments	900,00 €		
Cotisations	70,00 €		
SACEM	1 500,00 €		
Entretien locaux ville de Falaise	1 000,00 €		
Sécurité	550,00 €		
Salaires et charges	62 000,00 €		
Créances irrécouvrables	500,00 €		
Enregistrement partition anniversaire 15ème édition du festival	3 000,00 €		
Prestation ville de Falaise	20 000,00 €		
Prestation Com.de cmnes du P.F.	10 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>164 500,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>164 500,00 €</b>

**ENVIRONNEMENT - LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES – CONVENTION AVEC FREDON**

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **APPROUVE**

- la reconduction du programme de lutte contre les frelons asiatiques ;
- la convention avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles portant sur la définition des modalités de mise en place des opérations de surveillance, de prévention et de lutte collective contre les frelons asiatiques
- le montant de la participation de la Communauté de communes du Pays de Falaise pour 2018 fixé à 4 087,00 € ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention avec la FREDON ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;

➤ **IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2018.

L'ordre du jour étant terminé et plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 20h45.

Le Président  
Claude LETEURTRE

